DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 AVRIL 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Participation à l'exercice des missions de la Ville : affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 7 avril 2015
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 7 avril 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 avril 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 mars deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame LANGE
Monsieur COMBALAT à Monsieur LAMY
Madame GOMMIER à Madame DUMONT
Madame ROULY à Monsieur PIVERT

Etait absent :

Monsieur MIGEON

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

N° DE DOSSIER : 15 B 05

OBJET : PARTICIPATION A L'EXERCICE DES MISSIONS DE LA VILLE : AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

RAPPORTEUR : Madame CERIGHELLI

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite procéder à une affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France dont elle dépend territorialement.

En effet, de part ses missions fixées par la réglementation en vigueur, en particulier l'article 23 de la loi 84-53, et de par les conventions déjà établies entre le CIG et la Ville après délibérations adoptées en Conseil Municipal, le CIG est un partenaire essentiel de la Ville. Il est ainsi chargé de :

- L'organisation des concours de catégorie A, B et C et des examens professionnels, ainsi que de l'établissement des listes d'aptitudes après concours
- La publicité des listes d'aptitude établies après concours
- La publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C
- La publicité des tableaux d'avancement de grade
- La prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois
- Le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions
- Le secrétariat des commissions de réforme
- Le secrétariat des comités médicaux
- Une assistance juridique statutaire sur des questions d'ordre général ou relative à un dossier individuel
- Une assistance au recrutement par le biais notamment de la bourse de l'emploi
- La possibilité de recourir à la mise à disposition temporaire d'agents du CIG en cas de besoin spécifique à la Ville

Dans un souci de simplification et d'optimisation, la Ville envisage de s'affilier au CIG. Celle-ci n'étant obligatoire que pour les communes de moins de 350 agents, il s'agit d'une affiliation volontaire qui permet la prise en charge des missions citées et l'hébergement d'un système informatisé de gestion des ressources humaines (SIRH). Le CIG permet ainsi aux collectivités qui le souhaitent d'externaliser leur SIRH tout en assurant sa maintenance et ses mises à jour, pour un montant identique à celui actuellement supporté par la Ville. Il s'agit d'une mutualisation de ressources dont la Ville souhaite ainsi bénéficier.

Cette affiliation s'effectuera sans transfert des commissions administratives paritaires dont l'organisation et la gestion demeureront assumées par la Ville.

La durée de l'affiliation volontaire est de 6 ans à compter du 1er juillet 2015. Les engagements respectifs des deux parties vaudront pour cette durée minimale.

Le montant de la cotisation annuelle versée par la Ville sera déterminé conformément aux dispositions du CIG, soit 0.5% de la masse salariale telle que définie par l'article 22 de la loi 84-56 du 26 janvier 1984.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affiliation volontaire de la Ville au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée de six ans.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'affiliation volontaire de la Ville au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye